

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 24 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 12 <u>Votants :</u> 11</p>	<p>▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Myriam DAVID, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, François-Xavier COULON, Fabien DRAMARD, Régine KERVIEL, Philippe BERNERY, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 17 septembre 2019</p>	<p>▪ Absents avec pouvoir : -</p>
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 27 septembre 2019</p>	<p>▪ Absent excusé :</p> <p>▪ Absents : Yves LOYER, Thierry MAHEO, Léopold LAMBOTIN.</p> <p>▪ Secrétaire : Myriam DAVID.</p>

Délibération n°1 de la séance du 24 septembre 2019

REF/N°2019-080 : CONSULTATION N°2019 01 - ACCORD-CADRE RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE 2019-2022 DE LA COMMUNE DE SAUZON – AUTORISATION DE SIGNATURE

Philippe BERNERY, travaillant chez une entreprise sous-traitante d'une des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre de ce marché public, ne prendra pas part au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'avis de la commission « Finances/travaux/gestion voirie/domaine public et privé de la commune » en date du 24 septembre 2019 ;

Cette consultation a été lancée le 25 juillet 2019 (Mégalis) et le 28 août 2018 (BOAMP) pour une remise des offres le 19 septembre 2019 à 12h00. La consultation n'était pas divisée en lot, il s'agit d'un accord-cadre, conclu pour une durée de trois ans.

L'analyse des offres a été réalisée par le bureau d'études SBEA qui a remis et commenté son rapport aux membres de la commission « Finances/travaux/gestion voirie/domaine public et privé de la commune » le 24 septembre 2019.

L'accord-cadre est conclu à prix unitaires. Les prix sont déterminés par application aux quantités livrées et aux prestations réalisées dont le libellé est donné dans la liste des prix constitués par : Le bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre.

Les membres de la commission « Finances/travaux/gestion voirie/domaine public et privé de la commune » se sont réunis le 24 septembre 2019 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection des offres. La commission a décidé d'attribuer l'accord cadre à la société COLAS Centre-Ouest (1 rue de la Lande – ZA de Poulvern – 56550 – LOCOAL-MENDON, Siret n°329 338 883 00401) pour un montant total estimatif de 840 462,50 € HT soit 1 008 555,00 € TTC sur trois ans.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Décide de retenir la proposition de la commission « Finances/travaux/gestion voirie/domaine public et privé de la commune » et de valider sa décision.
- Autorise Madame le Maire à signer les accords-cadres ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution ;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 27 septembre 2019

sous le n° 19-097D2019-080 (matière de l'acte 1-1 :
Commandes publiques – Marché publics)

Accusé réception le 27 septembre 2019

Publiée le 27 septembre 2019

Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 24 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 12 <u>Votants :</u> 12</p>	<p>▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Myriam DAVID, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, François-Xavier COULON, Fabien DRAMARD, Régine KERVIEL, Philippe BERNERY, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 17 septembre 2019</p>	<p>▪ Absents avec pouvoir : -</p>
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 27 septembre 2019</p>	<p>▪ Absent excusé :</p> <p>▪ Absents : Yves LOYER, Thierry MAHEO, Léopold LAMBOTIN.</p> <p>▪ Secrétaire : Myriam DAVID.</p>

Délibération n°2 de la séance du 24 septembre 2019

REF/N°2019-081 : PROJET DE TERRITOIRE SUR LE FONCIER AGRICOLE – PHASE 2

Madame le maire rappelle qu'en 2016, une convention a été signée entre les 4 communes, la CCBI et la SAFER pour le soutien à l'agriculture locale. En 2018 était signée une lettre de mission complémentaire pour le recrutement d'un chargé de mission, pendant 1 an, encadré par le CPIE, pour soutenir les communes dans leurs actions sur :

- la veille foncière (agir en révision de prix),
- la sécurisation des agriculteurs en place (rédaction de baux),
- la sensibilisation des propriétaires quant à l'entretien de leur parcelles,
- la préemption si nécessaire au profit d'agriculteurs en place ou de porteurs de projet.

En 2019, la proposition est faite au conseil municipal de prolonger cette mission d'une année supplémentaire (appelée « phase 2 ») en ayant une démarche plus proactive sur la gestion des friches et du foncier agricole. En sus de la continuité des missions énoncées ci-dessus, le conseil départemental serait sollicité pour la réalisation d'une étude d'opportunité d'un outil d'aménagement foncier sur mesure adapté à Belle Ile (biens vacants sans maitre, procédure des terres incultes...)

Madame le maire propose de demander au conseil départemental, au titre de sa politique d'aménagement foncier, la prise en charge financière à 100% de cette étude.

La phase 2 s'étalerait du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020. Le budget serait de 47 930,00 € TTC pris en charge par les 4 communes à hauteur de 11 983 € pour Sauzon

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à la poursuite de l'étude relative au projet de territoire sur le foncier agricole,
- donne son accord au financement de 11 983,00 €,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette étude.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 27 septembre 2019

sous le n° 19-098D2019-081 (matière de l'acte 8-8 : Domaines de compétences par thème – aménagement du territoire)

Accusé réception le 27 septembre 2019

Publiée 27 septembre 2019

Document certifié conforme

Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON



DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 24 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 12 <u>Votants :</u> 12</p>	<p>▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Myriam DAVID, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, François-Xavier COULON, Fabien DRAMARD, Régine KERVIEL, Philippe BERNERY, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 17 septembre 2019</p>	<p>▪ Absents avec pouvoir : -</p>
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 27 septembre 2019</p>	<p>▪ Absent excusé :</p> <p>▪ Absents : Yves LOYER, Thierry MAHEO, Léopold LAMBOTIN.</p> <p>▪ Secrétaire : Myriam DAVID.</p>

Délibération n°3 de la séance du 24 septembre 2019

REF/N°2019-082 : MAISON DE SANTÉ : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE REMBOURSEMENT DE PRÊT

Madame le Maire retrace brièvement l'historique de la maison de santé :

La maîtrise d'ouvrage devait être portée par une collectivité. La CCBI n'ayant pas la compétence dédiée pour l'acquisition de la maison de santé, la commune de Palais a assuré la maîtrise d'ouvrage. Elle devait impérativement se positionner en 2018 car en 2019, les crédits d'État n'auraient pas été reconduits pour notre territoire. Les établissements hospitaliers ne pouvant bénéficier de subventions pour ce type d'opérations, le plan de financement prévisionnel, en accord avec Monsieur le Préfet du Morbihan, a été validé par le conseil municipal de Palais lors de sa séance du 27 mars 2017.

Le plan prévisionnel d'investissement :

- Dépenses H.T. : 998 000 € + 199 600 € de TVA
- Recettes H.T (subventions État, Région et Département) : 798 000 € + un prêt de 200 000 € d'une durée de 10 ans pour un coût total de 211 148 €. La commune récupère la TVA par le biais du FCTVA.

Il a été convenu que la maison de santé resterait dans le giron de la commune pendant une période de 10 années et serait rétrocédée au centre hospitalier de Belle Ile.

De ce fait, la commune assumera les dépenses d'exploitation et le remboursement de l'emprunt (capital + intérêts) pendant cette période.

Après avoir délibéré et voté (10 pour, 2 abstentions et 0 contre), le conseil municipal de Sauzon accepte de participer aux frais de fonctionnement et de remboursement de l'emprunt engagé par la commune de Palais pour la maison de santé. Calculée au prorata de la population DGF de chaque commune, la participation de Sauzon sera d'environ 4 000,00 € par an pour le remboursement de l'emprunt. Pour les frais de fonctionnement, compensés en partie par les loyers des médecins, l'estimation sera affinée en fin d'année.

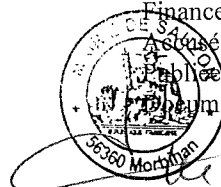
DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 27 septembre 2019

sous le n° 19-099D2019-082 (matière de l'acte 7-9 :
Finances locales – Prise de participation)

Accusé réception le 27 septembre 2019

Publié le 27 septembre 2019
Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON



DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 24 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 12 <u>Votants :</u> 12</p>	<p>▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Myriam DAVID, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, François-Xavier COULON, Fabien DRAMARD, Régine KERVIEL, Philippe BERNERY, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 17 septembre 2019</p>	<p>▪ Absents avec pouvoir : -</p>
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 27 septembre 2019</p>	<p>▪ Absent excusé :</p>
	<p>▪ Absents : Yves LOYER, Thierry MAHEO, Léopold LAMBOTIN.</p>
	<p>▪ Secrétaire : Myriam DAVID.</p>

Délibération n°4 de la séance du 24 septembre 2019

REF/N°2019-083 : INTERCOMMUNALITÉ : SERVICE MUTUALISÉ VÉLO

Sur décision du bureau communautaire en date du 3 décembre 2018, la communauté de communes a soumis une candidature à l'appel à projets « Vélos et territoires - Accompagnement à la réalisation de travaux de définition et mise en œuvre de politiques cyclables » lancé par l'ADEME en septembre 2018. Le projet soumis à l'ADEME propose, à travers un service mutualisé regroupant les quatre communes et la communauté de communes, de travailler à la sécurisation et au soutien des pratiques de mobilité douce :

- Axe 1 – la réalisation d'un schéma directeur vélo comprenant la réalisation d'un diagnostic du territoire. Ce schéma portera sur la définition des enjeux, la création d'un axe cyclable structurant, des recommandations pour la valorisation de circuits secondaires, des suggestions de services et d'équipements associés et un plan d'itinérance (signalétique et outils de communication) ;
- Axe 2 – une étude de faisabilité technique et financière de l'axe cyclable principal comprenant une étude de tracé et d'implantation, une étude de faisabilité, un schéma d'aménagement, la programmation des travaux et la réalisation d'un plan d'alignement ;
- Axe 3 – le développement de services renforçant la place du vélo dans les mobilités du territoire Avec pour objectif de déployer le label « accueil vélo » en l'adaptant aux spécificités du territoire, d'organiser la concertation pour la conception de nouveaux services pour les habitants et les visiteurs et d'accompagner les professionnels du secteur.

Le projet a été retenu et sera soutenu par l'ADEME à hauteur de 43 190 € sur un coût total prévisionnel de 83 813,89 € TTC.

Dès lors il est proposé aux communes et à la communauté de communes de constituer le service mutualisé afin de conduire le projet. Pour cela, il est proposé la mise à disposition du service développement économique de la communauté de communes, qui aura pour mission d'assurer la mise en œuvre de l'étude pré-opérationnelle pour l'aménagement des voies cyclables.

Pour le suivi de l'ensemble de la mission et la validation des orientations stratégiques, un comité de pilotage composé de représentants des quatre communes de Belle-Île-en-Mer et de la communauté de communes doit être constitué. Le département du Morbihan (service des routes) sera également associé aux travaux de ce comité de pilotage. Un comité technique sera également créé afin d'associer des partenaires extérieurs et des experts dans les domaines de la mobilité et du tourisme.

La durée globale de la mission a été estimée à 24 mois.

Chaque membre du service mutualisé devra acquitter un montant prévisionnel de 8 132 € TTC selon la décomposition suivante :

Article 6.1 - Coût de fonctionnement du service hors prestations de services externalisées	2 429,72 €
Article 6.2 – Frais prévisionnels liés aux prestations de services externalisées (en € TTC)	14 340,00 €
Subvention(s)	- 8 638,00 €
Total prévisionnel à la charge de la Commune (en € TTC)	8 131,72 €
Total prévisionnel à la charge de la Commune, arrondi à l'entier supérieur le plus proche (en € TTC)	8 132,00 €

Madame le Maire propose au conseil :

- d'adhérer au service mutualisé ;
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition et d'autoriser Madame le Maire à la signer ;
- d'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce service mutualisé.

Où l'exposé de Madame le Maire ;

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'adhérer au service mutualisé ;
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition et d'autoriser Madame le Maire à la signer ;
- d'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce service mutualisé.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 27 septembre 2019

sous le n° 19-100D2019-083 (matière de l'acte 5-7 :

Institution et vie politique – Intercommunalité)

Accusé réception le 27 septembre 2019

Publiée 27 septembre 2019

Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 24 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 12 <u>Votants :</u> 12</p>	<p>▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Myriam DAVID, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, François-Xavier COULON, Fabien DRAMARD, Régine KERVIEL, Philippe BERNERY, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 17 septembre 2019</p>	<p>▪ Absents avec pouvoir : -</p>
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 27 septembre 2019</p>	<p>▪ Absent excusé :</p> <p>▪ Absents : Yves LOYER, Thierry MAHEO, Léopold LAMBOTIN.</p> <p>▪ Secrétaire : Myriam DAVID.</p>

Délibération n°5 de la séance du 24 septembre 2019

REF/N°2019-084 FESTIVAL DES INSULAIRES 2019 BATZ : LOCATION DE STAND

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour la prise en charge d'une participation de 300 € aux frais du stand de Belle-Île pour le « Festival des Iles du Ponant » qui s'est déroulé à Batz du 20 au 22 septembre 2019. Elle précise que, cette année, dû à la configuration particulière des lieux, il y a un léger surcoût de 50,00 € Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Télétransmission le 27 septembre 2019
sous le n° 19-101D2019-084 (matière de l'acte 7-4 :
Finances locales – Interventions économiques)
Accusé réception le 27 septembre 2019
Publiée 27 septembre 2019
Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 24 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 12 <u>Votants :</u> 12</p>	<p>▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Myriam DAVID, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, François-Xavier COULON, Fabien DRAMARD, Régine KERVIEL, Philippe BERNERY, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 17 septembre 2019</p>	<p>▪ Absents avec pouvoir : -</p>
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 27 septembre 2019</p>	<p>▪ Absent excusé :</p> <p>▪ Absents : Yves LOYER, Thierry MAHEO, Léopold LAMBOTIN.</p> <p>▪ Secrétaire : Myriam DAVID.</p>

Délibération n°6 de la séance du 24 septembre 2019

REF/N°2019-085 CONVENTION TRÉSOR PUBLIC PAYFIP

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'un décret datant du 1^{er} août 2018 oblige les administrations à mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne. Ce service permet une simplification des démarches pour les administrés et également d'améliorer le recouvrement des recettes communales.

À ce titre, la Direction Générale des Finances Publiques par voie de convention propose ce service de paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement unique. Les administrés auront donc la possibilité de se connecter via un site internet sécurisé de la DGFIP pour le règlement de leurs factures de prestations enfance jeunesse, loyers etc...

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement et la commune aura à sa charge les coûts des commissionnements de cartes bancaires qui sont à aujourd'hui de :

- Carte zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.
- Montant inférieur ou égal à 20 € : 0,20 % du montant de la transaction + 0,03 € par opération.
- Carte hors de la zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

Il n'y a aucun frais pour le redevable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAY-FIP, entre la commune de Sauzon et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales annexée à la présente convention ;

AUTORISE Madame le Maire à la signer.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Télétransmission le 27 septembre 2019
sous le n° 19-102D2019-085 (matière de l'acte I-4 :
Commandes publiques – Autres types de contrats)
Accusé réception le 27 septembre 2019
Publiée 27 septembre 2019
Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 24 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 12 <u>Votants :</u> 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Myriam DAVID, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, François-Xavier COULON, Fabien DRAMARD, Régine KERVIEL, Philippe BERNERY, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.
<p><u>Date de convocation :</u> 17 septembre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents avec pouvoir : -
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 27 septembre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absent excusé : ▪ Absents : Yves LOYER, Thierry MAHEO, Léopold LAMBOTIN. ▪ Secrétaire : Myriam DAVID.

Délibération n°7 de la séance du 24 septembre 2019

REF/N°2019-086 : SUPPRESSION DE LA RÉGIE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Madame le Maire, à la demande du trésorier principal, informe le Conseil Municipal de la nécessité de supprimer la régie municipale du conseil municipal des jeunes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression de cette régie.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Télétransmission le 27 septembre 2019
sous le n° 19-102D2019-085 (matière de l'acte 7-4 :
Finances locales – Intervention économique)
Accusé réception le 27 septembre 2019
Publiée 27 septembre 2019
Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 24 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 12 <u>Votants :</u> 12</p>	<p>▪ <u>Étaient présents :</u> Isabelle VILLATTE, Myriam DAVID, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, François-Xavier COULON, Fabien DRAMARD, Régine KERVIEL, Philippe BERNERY Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCULLER.</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 17 septembre 2019</p>	<p>▪ <u>Absents avec pouvoir :</u> -</p>
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 27 septembre 2019</p>	<p>▪ <u>Absent excusé :</u></p>
	<p>▪ <u>Absents :</u> Yves LOYER, Thierry MAHEO, Léopold LAMBOTIN.</p>
	<p>▪ <u>Secrétaire :</u> Myriam DAVID.</p>

Délibération n°8 de la séance du 24 septembre 2019

REF/N°2019-087 COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSES CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

• Communication sur les marchés publics passés depuis le 1^{er} septembre 2019

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Principal	03/07/19	LES INCORRUPTIBLES	Adhésion à l'association	23,33	28,00
Principal	03/07/19	LES INCORRUPTIBLES	Livres du 31ème prix	366,90	381,90
Port	04/07/19	FOUSSIER	Barillet volet bureau du port	59,03	70,84
Principal	05/07/19	E.T.A. AMOUROUX ENVIRONNEMENT	Fauchage	7 341,60	8 809,92
Port	09/07/19	FORMADERM	Défibrillateur	1 247,86	1 497,43
Principal	09/07/19	TRAVAUX PUBLICS SERVICES	Balayage voirie suite au PATA	685,00	822,00
Principal	11/07/19	RETIF	Vitrine affichage extérieur	869,95	1 043,94
Principal	08/07/19	SDIS 56	Surveillance spectacle pyrotechnique du 4/08/19	23,00	237,60
Principal	11/07/19	VIAMEDIA REGIE	Elaboration du PLU, zonage d'assainissement des EP et EU	4 817,50	5 781,00
Principal	17/07/19	Conception Bois Belle-Isle	Fourniture OSB animation vendredis piétons	74,17	89,00
Principal	19/07/19	BRUNEAU	Armoire à rideaux démontable	711,00	853,20
Centre d'Accueil	19/07/19	BRUNEAU	Mobilier : armoire portes coulissantes, modules 9 cases et tiroirs	516,15	619,38
Principal	22/07/19	HUBERT THEZE PYROTECHNIE	Spectacle pyrotechnique du 4 août 2019	8 875,00	10 650,00
Principal	22/07/19	COLAS	Fourniture d'enrobé stockable en big-bag	675,00	810,00
Principal	18/07/19	MICRO ENTREPRISE CHRISTOPHE KERMARREC	Mise en ligne dossiers enquête publique PLU	850,00	850,00

Principal	31/07/19	TELFISAKI	Vêtements de travail	788,00	945,60
Principal	05/08/19	OUEST France	Renouvellement abonnement 310 exemplaires		346,00
Principal	01/08/19	4S Signalisation	Barrières amovibles	1 716,00	2 059,20
Principal	01/08/19	RENAULT OCCASION	KANGOO Electrique		13 819,76
Principal	01/08/19	DIAC LOCATION	Location batterie Kangoo (72,11 €/mois) - RAF contrat		360,55
Principal	CM du 1/07/19	MATHILDE ABRAHAM	Fresque salle Sarah Bernhardt (délibération 2019-069)		9 100,00
Principal	08/08/19	SARL ARISTIDE MACONNERIE	Curage de fossés pour évacuation des eaux pluviales	154,50	185,40
Principal	27/08/19	Association Festival des îles du Ponant	Location stand pour Festival à l'île de Batz	250,00	300,00
Principal	29/08/19	ECOMIAM / ENEZIA	Surgelés cantine	157,56	189,07
Principal	02/09/19	OVH	Hébergement du nouveau site de la commune	71,88	86,26
Principal	11/09/19	La Poste - Philamairie	Commande papiers d'Etat-Civil 2020-2021-2022	44,07	52,89
Principal	17/09/19	CAUE	Mission de réhabilitation de la Mairie	208,33	250,00
Camping			Mission de réhabilitation des sanitaires	208,33	250,00

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 27 septembre 2019

sous le n° 19-104D2019-087 (matière de l'acte 1-1 :

Commandes publiques – Marché publics)

Accusé réception le 27 septembre 2019

Publiée 27 septembre 2019

Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON